

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE -
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION DES SOCIETES COOPERATIVES D'HLM**

Projet de procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2019

La Commission Paritaire Nationale – Commission Paritaire Nationale Emploi Formation s’est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8^{ème}, le 8 juillet 2019 à 13 h 45.

Etaiient présents :

Collège employeurs : M. Loris De ZORZI (Axanis)
M. Pascal MASSON (Keredes)
Mme Isabelle ROUDIL (Fédération)

Collège salariés : M. Jean-Marc CANDILLE – titulaire (FNCF-CFDT)
Mme Jocelyne SYLVA-MENDY – titulaire (SNUHAB-CFE-CGC)
M Luc SENENTE – suppléant (SNUHAB CFE-CGC)
M. Daniel BLANC - suppléant (CGT)
Mme Monique VERGNES – titulaire (CGT)
M. Aïmad FARISSI – suppléant (FO)

Invité : M. Sylvain Jules (Unifformation)

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par Mme Natacha BLETRY

Etaiient absents ou excusés :

Collège employeur :

M. Laurent KOLHER (Habitat de l'III)	M. Damien MARTINEAU (Compagnie Vendéenne du logement)	Mme Anne SIMONET (Compagnie Vendéenne du logement)
Mme Emilie BAYART (Habitat de l'III)	M. François HERBIN (Logimanche)	

Collège salarié :

M. Jean-Jacques BAGHDIKIAN - titulaire (FO)	M. Paul MICHAUX – titulaire (SNPHLM-UNSA)	M. Laurent MELIN - suppléant (FNCF-CFDT)
---	---	--

Monsieur Candille souhaite ajouter un point non prévu dans l’ordre du jour.

1. Recours de la CFDT auprès du Conseil d’état contre l’arrêté de fusion émis par la DGT

La CFDT précise que ce recours a d’abord été présenté au Tribunal Administratif qui s’est déclaré incompétent et a été transmis de ce fait au Conseil d’Etat.

Mme Roudil demande à Monsieur Candille s’il sait quand le Conseil d’Etat rendra son avis.

M. Candille répond qu'il ne sait pas. Le Conseil d'Etat va consulter les parties. Les organisations syndicales doivent répondre toutes dans un premier temps. La CFE CGC précise qu'elle a bien reçu le recours. FO ne sait pas si le recours a été reçu. M. Candille précise que seules les OS représentatives doivent répondre.

2) Adoption du PV de la CPNEF du 29 mars 2019

Le PV de cette réunion est adopté à l'unanimité.

3) Formation : engagement de la collecte issue de la cotisation conventionnelle, forfait horaire professionnalisation, avenir de l'OPCO

Mme Roudil explique que la collecte nette de la cotisation conventionnelle 2019 s'élève à 862 000 €. De plus, le compte de cette collecte fait état d'un reliquat de 383 000 euros après la clôture des comptes 2018 d'Uniformation.

Comme les années précédentes, la collecte est divisée en 2 enveloppes. La première enveloppe permet le financement des actions de formation menées par ARECoop (360 000 € environ) et la deuxième enveloppe est réservée aux plans de formation des coopératives HLM.

Une partie de la collecte a été affectée de façon prévisionnelle dès novembre 2018 à ces enveloppes, il convient d'affecter l'ensemble de la collecte et du reliquat pour l'année 2019.

Jean-Marc CANDILLE (CFDT) émet l'hypothèse que ce que propose ARECoop ne correspond peut-être pas aux besoins des coopératives.

Les deux collèges s'accordent pour allouer :

- Enveloppe DAF/Plan conventionnel des coopératives Hlm : 559 k€
- Projet ARECoop : 100 k€.

Le collège Salariés souhaite qu'un nouvel accord de branche pour la formation soit mis en place pour répondre aux plus près aux besoins des salariés.

Intervention Sylvain JULES - Uniformation

Cotisation conventionnelle

Concernant la cotisation conventionnelle, le collègue salarié s'interroge sur son avenir en 2020 ?

A ce jour, l'intention du collègue employeur est de garder une cotisation conventionnelle.

M. Jules précise qu'en 2020, Uniformation pourra continuer à collecter et gérer cette cotisation. La question se posera pour 2021. En février 2021, il y aura collecte du dernier bordereau pour 2020.

Le collègue salarié demande comment les compétences entre l'Urssaf et Uniformation vont se répartir en matière de gestion et de collecte ?

Le représentant d'Uniformation précise qu'on avance au fil de l'eau. La loi a défini de grands axes mais pas tous les détails. La loi prévoit que la part conventionnelle soit collectée par l'Urssaf. A ce jour, Uniformation ne sait pas comment l'URSSAF pourra gérer et redistribuer aux branches cette cotisation.

M. Candille propose que l'AGFPN soit organisme collecteur à l'avenir.

Mme Roudil précise que nous ne devons pas oublier d'engager l'enveloppe des fonds en novembre 2019 pour le mois de janvier 2020.

Taux horaire des contrats Pro

Le représentant d'Uniformation propose de fixer le taux des contrats de professionnalisation à 12€ de l'heure pour 2019 pour les publics classiques. En effet, un forfait horaire à 12€/h devrait garantir un financement de tous les contrats pro jusqu'à la fin de l'année pour tous les adhérents d'Uniformation.

Il n'y aurait pas de descente de taux à 9,15€ d'après les simulations effectuées par Uniformation (prise en compte des volumes 2018 augmenté de 10%). De plus si toutes les branches suivent les préconisations de l'OPCO c'est une seule enveloppe mutualisée au sein de l'OPCO qui sera accessible aux Branches couvertes, ce qui ne serait pas le cas si la branche décidait de majorer ce taux au-delà de 12 euros.

Le collège salarié et le collège employeur sont d'accord pour fixer le taux des contrats de professionnalisation à 12 euros de l'heure pour les publics classiques.

A la demande du collège Salariés, il est convenu de faire un premier bilan à l'automne des contrats pro et des contrats en alternance.

4) Rapprochement avec la branche des offices publics de l'habitat : constitution de la CPPNI et méthodologies de travail

Mme Roudil rappelle que la DGT a transmis une doctrine commune en mai dernier. Selon ce document, nous pouvons continuer à travailler ensemble mais nous ne pouvons pas négocier et donc nous ne pouvons plus signer d'accord. Il est donc nécessaire d'avancer rapidement sur la constitution d'une nouvelle CPPNI notamment pour les prochaines NAO.

M. Candille précise que la CFDT a une position inverse et est résolument contre la fin de la CPPNI. Il est contre la constitution d'une CPPNI de branche mais pour la constitution d'un groupe de travail. « Si on fait une CPPNI ou reconnaît la représentativité » déplore-t-il.

Mme Roudil fait remarquer à M. Candille que la DGT a affirmé que cette doctrine avait été acceptée par toutes les OS, même la CFDT. Elle va contacter la DGT pour connaître les positions officielles et voir dans quelles conditions il serait possible de transformer la CPPNI en groupe de travail ou de continuer à négocier dans le cadre de la CPPNI des COOP'HLM.

M. Farissi (FO) estime que la CPPNI des COOP'HLM doit continuer à fonctionner parallèlement au rapprochement de notre branche avec celle des OPH et interroge sur l'aspect juridique de cette possibilité.

Pour la CGT et la CFE-CGC, il faut mettre en œuvre l'accord de méthode. La CFDT est également pour la relance des OPH sur l'accord de méthode.

Mme Roudil rappelle que les OPH n'ont pas signé l'accord de méthode proposé. La parution de l'avis du Ministère avait suspendu les démarches. Pour avancer, le collège Salarié pourrait rencontrer les OS de la branche des offices, par ailleurs, une représentation du collège Employeur des COOP'HLM va rencontrer le collège employeur des OPH.

Le Collège employeur considère lui aussi, qu'il faut actualiser le projet d'accord de méthode.

FO est pour la relance des OPH sur le travail déjà engagé quant au rapprochement des deux branches. Mme Roudil relit le projet de courrier rédigé à destination des OPH. Des discussions ont lieu autour du courrier. Chacun propose des modifications. Mme Roudil enverra dès que les corrections auront été faites le projet de courrier à M. Candille qui le validera au nom de l'ensemble de la Commission paritaire.

5) Calendrier de travail

Prochaines Commissions paritaires en 2019 :

- Jeudi 17 Octobre
- Vendredi 15 Novembre
- Vendredi 6 Décembre (NAO)

Lors de la prochaine réunion seront fixées les dates du calendrier pour 2020.

6) Questions diverses - Congrès Hlm Paris - Porte de Versailles – du 24 au 26 septembre 2019

Inventaire des besoins des membres du collège Salariés pour le congrès.

	Entrée congrès	Logement	Déjeuner	Transport
Daniel Blanc (CGT)	Oui		Oui	Oui
Luc Senente (SNUHAB-CFE-CGC)	Oui	Oui	Oui	Oui
Jean-Marc Candille (CFDT)	Oui		Oui	Oui
Laurent Melin (CFDT)	Oui	Oui	Oui	Oui

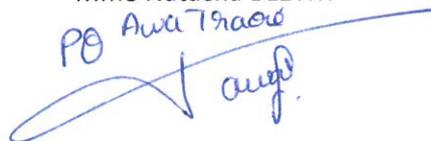
La réunion s'est terminée à 15 h 55.

Le Président de séance


M. Jean-Marc CANDILLE

La Secrétaire,

Mme Natacha BLETRY


PB Awa Traoré